

Concerne : MACCS / Congés 2020-2021

Pour l'exercice 2020-2021, les jours de congé auxquels le MACCS a droit sont :

- **20 jours de congés légaux;**
- **10 jours fériés congés légaux**, à savoir le 1^{er} novembre (Toussaint), 11 novembre (Armistice), le 25 décembre (Noël), le 1^{er} janvier (an neuf), le 5 avril (lundi de Pâques), 1^{er} mai (Fête du travail), le 13 mai (Ascension), le 24 mai (lundi de Pentecôte), le 21 juillet (Fête nationale) et le 15 août Assomption) ; à récupérer si prestation;
- **4 jours de congés conventionnels « mobiles »** (congés statutaires). Dans les cas où ces 4 jours de congés ne sont pas définis – au préalable, en tout ou en partie (par exemple pour les fêtes de fin d'année, une fête patronale, ...) – ils sont alors fixés en accord avec le maître de stage mais **ne peuvent nullement être remis en question**. Non ou partiellement prédéfinis, ils doivent être pris de manière équitable entre les différents services de formation clinique. Ils sont à récupérer si prestation lesdits jours, dans les cas où ils sont prédéfinis.

En conséquence, pour l'année en cours, les jours de congés auxquels a droit le MACCS sont au nombre de **34**, auxquels, le cas échéant, viennent s'ajouter **5 jours de congés scientifiques** (congés statutaires).

Le service de stage peut octroyer plus de jours de congés mais pas moins.

Les jours de congés sont fixés en accord avec le maître de stage, selon la meilleure disponibilité pour le service.

Répartition des congés :

Les congés doivent impérativement être pris en proportion avec le temps de présence dans le service de stage(*). Donc, le quota de jours de congés afférent à la période de stage dans un service doit être épuisé au terme du stage dans ce service.

Les modalités relatives aux jours de congés sont précisées sur le site www.reseausantelouvain.be (« je suis en médecin en formation »)

() Que faire si la proportion du nombre de jours de congés n'est pas un chiffre un rond ? Afin de préserver un équilibre dans la répartition des jours de congés entre les services de stage,; le nombre sera arrondi vers le haut ou vers le bas en tenant compte de la répartition des jours de congés fériés.*

Plus d'informations à ce sujet sur www.reseausantelouvain.be – parcours « je suis un médecin en formation »